



SYNDICAT DES EXPLOITANTS DE LA FILIÈRE BOIS

Paris, le 14 juin 2021

PLAN « ACTIONS PRIORITAIRES » SEFB VISANT A L'HARMONISATION DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE

Afin de répondre de manière constructive aux tensions actuelles – inédites et temporaires - sur l'approvisionnement en bois (principalement en chêne) dues à une baisse en 2020 de la récolte, une atonie des marchés et une dépréciation des cours liées à une économie ralentie par la crise du COVID et la priorité donnée par les propriétaires privés à la récolte des épicéas scolytés et des frênes chalarosés au détriment de celle de chêne, et une forte reprise économique depuis début 2021, le SEFB entend apporter des solutions durables qui garantissent aux transformateurs français (Mérandiers, scieurs, etc...) de disposer de ressources correspondant à leurs besoins réels (hors négoce de grumes).

1/ GRANDS PRINCIPES GENERAUX

Nos propositions constructives reposent sur 3 grands principes généraux :

- **Permettre aux propriétaires publics et privés de disposer de revenus suffisants** pour assurer la pérennisation et le repeuplement de leurs forêts en feuillus, sachant que :
 - . Aujourd'hui, 9 plants sur 10 sont des résineux ou du peupliers
 - . le revenu annuel des propriétaires privés représente moins de 1,5% de leur patrimoine forestier,

. Les prix actuels du chêne - qui ont connu depuis 2 ans une hausse moyenne de 30 % - n'ont toujours pas retrouvé en euros constants les prix de vente de 1980 et restent inférieurs aux prix de 2018.

- **Garantir aux différents acheteurs de la filière bois** (exploitants forestiers, mérandiers, scieurs...) **la transparence des prix et l'égalité dans l'accès à la ressource,**
- **Donner un droit de préférence, à prix égal, aux transformateurs français dans l'acquisition de leur approvisionnement.**

2/ NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS PRIORITAIRES

- **Substituer à la labellisation actuelle par entreprise** (dont la complexité rend les contrôles aléatoires, partiels et complexes et dont la légalité interpelle actuellement le Conseil d'Etat) **une labellisation par lot** qui laisserait aux propriétaires publics et privés la liberté de labelliser, comme ils l'entendent, leur production.
⇒ Cette labellisation reprendrait le principe du « crédit de quantité » appliqué pour le PEFC ; les acheteurs de lots labellisés s'engageant à revendre en Europe une quantité similaire aux quantités labellisées achetées,
- **Mettre en place une commission nationale d'approvisionnement** (et des déclinaisons régionales) regroupant les principaux acteurs (propriétaires publics et privés, exploitants-forestiers et coopératives, ETF, transformateurs (mérandiers et scieurs) qui se réunirait de 2 à 4 fois par an afin de faciliter l'adéquation entre la ressource et les besoins,
⇒ Privilégier le retour dans les ventes publiques et privées des ventes de bois sur pied qui permettent de gérer de façon optimale, en fonction des flux du marché, la ressource,
- Permettre aux transformateurs français d'acquiescer au prix du marché - à travers **l'organisation, 2 à 4 fois par an, par les exploitants-forestiers de ventes publiques de chêne** façonné bord de route – le complément d'approvisionnement dont ils auraient besoin,

- **Remettre en place « une carte d’exploitant-forestier »** réservant l’accès aux ventes publiques et privées aux entreprises françaises et étrangères s’acquittant en France de la CVO et de l’impôt sur les sociétés,
- **Développer les « contrats de partenariat »** avec des petites scieries qui se plaignent, à juste titre, d’être écartées des contrats d’approvisionnement ONF et des ventes publiques et privées (en raison d’une surface financière insuffisante),
- **Imposer la transparence des prix et un quota annuel maximum de 50% de l’approvisionnement** de son entreprise dans les contrats d’approvisionnement ONF afin de permettre aux petites scieries d’y avoir accès,
- **Substituer à l’organisme de contrôle actuel** – APECF, domicilié dans les locaux de la FNB et composé uniquement de scieurs adhérents à la FNB – **un organisme de contrôle indépendant et paritaire** incluant des représentants de l’ONF, des exploitants-forestiers, des experts, des scieurs transformateurs,
- **Favoriser la diversification de la production des scieries** (dont les deux tiers sont mono-produit : chêne ou résineux) en les incitant à travailler les essences secondaires (Hêtre, frêne, châtaigniers, merisiers...) que les industriels de la seconde transformation doivent importer d’Espagne ou d’Italie, ce qui aggrave le déficit de la filière bois.

3/ ORGANISATION SANS TARDER D’UNE TABLE RONDE NATIONALE AVEC TOUS LES ACTEURS DE LA FILIERE BOIS

Face à une récolte de chêne qui fluctue selon les années entre 2.300 000 m³ et 2 000 000 en 2020/21 (dont 85% de bois de sciage), aucune solution sérieuse et durable aux tensions actuelles d’approvisionnement ne peut être espérée tant que ne seront pas réunis autour d’une même table les différents acteurs de la filière bois (ONF qui représente 900 000 m³, SEFB 500 000 m³, UCFE 220 000 m³, FRANSYLVA et EFF (qui commercialise env.300 000 m³), FNEDT, syndicat des mérandiers, FBIE...)

Le SEFB en appelle, aujourd'hui, au Ministre de l'Agriculture, Monsieur Julien Denormandie, afin qu'il organise sans tarder une réunion avec tous les acteurs de l'amont de la filière-bois – au cours de laquelle nous présenterons notre plan d'actions prioritaires - afin de permettre le retour à un fonctionnement harmonieux de notre filière qui soit respectueux de la valeur ajoutée par chaque maillon et prenne en compte l'avenir de nos forêts.

**Syndicat des Exploitants de la Filière Bois - 149, avenue du Maine 75014 Paris –Tél :
0637135394 sefbois@gmail.com – site internet : www.sefbois.com**